

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 Octobre 2014

Le dix-sept octobre deux mille quatorze, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2014.

Présents : Béatrice ANDRE-SALVINI, Cathy APOURCEAU-POLY, Hervé BARBARET, Anne-Laure BEATRIX, Jean-François CARON, Audrey CIENIEWSKI, Philippe DUQUESNOY, Claudia FERRAZZI, Catherine GENISSON, Sophie JUGIE, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Luc MARTINEZ, Bernard PACORY, Daniel PERCHERON, Pascal PERRAULT, Christophe PILCH, Vincent POMAREDE, Sylvain ROBERT, Anne-Solène ROLLAND

Pouvoirs : Philippe RAPENEAU à Daniel PERCHERON, Frédéric CHEREAU à Catherine GENISSON, Jean-François CORDET à Pierre CLAVREUIL, Yannick LINTZ à Jean-Luc MARTINEZ, Jannic DURAND à Béatrice ANDRE-SALVINI, Eric CASSOU-RIBEHART à Audrey CIENIEWSKI, Jean-Jacques AILLAGON à Sylvain ROBERT

Excusé(e)s : Jean-Jacques AILLAGON, Eric CASSOU-RIBEHART, Frédéric CHEREAU, Jean-François CORDET représenté par Pierre CLAVREUIL, Marie-Christiane DE LA CONTE, Michel DAGBERT représenté par Ghislaine CLIN, Jannic DURAND, Yannick LINTZ, Philippe RAPENEAU, Anne-Sophie TASZAREK

Assistaient également à la séance :

Région Nord Pas-de-Calais : Elvire PERCHERON, Isabelle LAFORCE

Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Raphaël WOLFF, Juliette GUEPRATTE, Luc PIRALLA

Musée du Louvre : Sébastien ALLARD, Adel ZIANE

Ville de Lens : Carole BOGAERT

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-François CARON est désigné comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq - Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Monsieur le Directeur
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P. 11 - 62301 Lens Cedex
France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE
Lens

Délibération n° 2014 30

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer les membres de l'EPCC des éléments significatifs, tant en dépenses qu'en recettes, utiles à la préparation du Budget Primitif 2015.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise en Préfecture.

Monsieur le Président :

- Expose que le Budget Primitif (principal et cafétéria) pour 2015 devrait s'élever à 15 736 200 €.
- Invite les membres de l'EPCC à prendre connaissance de la note de synthèse reprenant les principaux postes de dépenses et de recettes.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du débat sur les Orientations Budgétaires de l'EPCC pour l'année 2015 reprises dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

13 NOV. 2014

ARRIVÉE

Conseil d'Administration
Réunion du 17 octobre 2014
Débat d'Orientation Budgétaire

A- Introduction

La loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le débat n'a pas de caractère décisionnel mais a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal 2015 et du budget annexe.

La proposition présentée ce jour est établie sur la base d'une fréquentation annuelle identique à celle de 2014, soit 550000 visiteurs. A titre d'information, le nombre de visiteurs entre le 1^{er} janvier et le 21 septembre 2014 est de 374 000.

Les prévisions budgétaires seront ajustées au moment de la présentation du budget primitif en fonction des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'état constaté des recettes effectives.

Les propositions qui suivent tiennent compte en termes de recettes de la poursuite de la gratuité de la Galerie du Temps et d'une augmentation de la fréquentation des expositions temporaires 2015.

En effet, le thème de l'exposition « Les Désastres de la Guerre » n'a pas permis de renouveler la fréquentation constituée lors de l'exposition sur les Etrusques, ni la fréquentation des expositions temporaires de l'année inaugurale.

Pour mémoire l'exposition « Les Etrusques et La Méditerranée » a accueilli près de 98900 visiteurs. Au 5 octobre « Les désastres de la Guerre » ont été vus par près de 80 000 visiteurs.

Concernant la présentation générale des documents supports du débat d'Orientation Budgétaire, le budget sera présenté sous la forme d'un budget principal et d'un budget annexe relatif à la cafétéria.

B- Les dépenses

1- L'organisation des expositions : 2 230 000€

Le musée du Louvre-Lens organisera comme en 2014 deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires, le renouvellement d'œuvres de la Galerie du Temps et une exposition dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : Paris Florence Sienne (été 2015) et Fêtes Galantes (hiver 2015) : le budget proposé pour la réalisation de ces deux expositions : 1 900 000€
(pour mémoire, en 2014 le budget était de 2 000 000 €)

- Renouvellement d'œuvres dans la Galerie du Temps : 150 000 €
L'année 2016 connaîtra un renouvellement d'œuvre qui nécessitera une révision de la muséographie plus importante que les années précédentes ; le budget est réajusté en conséquence.
(pour mémoire, en 2014, le budget était de 100 000 €)

- Pavillon de Verre : 100 000€
L'aménagement muséographique de l'exposition 2015 dont le commissariat d'exposition sera confié à Bruno Gaudichon, directeur de la Piscine à Roubaix, devra pour rester dans l'esquisse budgétaire fixée, utiliser au mieux la muséographie existante
(pour mémoire, en 2014, le budget était de 150 000€)

En complément de ce budget (2 150 000€) lié à l'organisation des expositions et qui comprend des dépenses de transport, d'assurance, d'aménagement muséographique, doit également être estimé un budget permettant la mise à jour des contenus de guide multimédia mis à disposition du public ainsi que quelques dispositifs multimédia au sein des expositions temporaires.

Le budget proposé, identique à celui de l'année 2014, est fixé à 80 000 €.

2- Les éditions : 150 000 €

Le budget réservé à la réalisation des éditions en lieu avec les expositions est fixé à 150 000€.

Il permettra :

- la réalisation de 2 catalogues pour les expositions temporaires. Chaque réalisation de catalogue étant estimée à 45 000€.
- l'actualisation du guide de la Galerie du Temps : 20 000€.
- un album jeunesse : 10 000 €
- les frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages

(pour mémoire en 2014, le budget était de 250 000€)

3- La programmation du Centre de Ressources 20 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra :

- des activités destinées aux jeunes publics sous la forme de projections et de lectures contées.
- des événements à destination des adultes sous la forme de cours d'initiation à l'histoire de l'art ou sous la forme de rencontres régulières avec les professionnels des musées et de la recherche en histoire de l'art.

Quatre nouvelles présentations seront créées dans la bulle immersive.

Le budget est estimé à 20 000€.
(pour mémoire 2014 : 50 000€, 27 000€ consommé)
Le nombre moyen de visiteurs par semaine est d'environ 320.

4- La mise en place du programme de restauration des œuvres : 42 000 €

Comme en 2014, le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 42 000 € permettra de financer l'intervention des restaurateurs, l'achat de petit équipement et de consommables muséographiques.

(Pour mémoire, en 2014 : 100 000€, réalisé au 30 septembre : 11 300€)

5- Les dépenses d'animations et d'activités culturelles

• La Scène : 145 000€

Le budget consacré à la Scène et à sa programmation s'élève depuis l'ouverture du musée à 265 000€ (achat de spectacles, location de matériel, rémunération des intermittents).

Force est de constater qu'il est difficile de trouver le public et que les recettes ne sont pas au niveau espéré (environ 10 000€).

Pour l'année 2015, il est proposé de réduire le budget afin de réduire le déficit.

Le travail sur la programmation 2015 étant avancé jusque fin avril et la programmation annoncée officiellement, (ouverture de la billetterie) jusqu'au 8 mars, il est proposé pour la suite de la saison d'envisager la programmation selon le scénario suivant : maintenir une activité continue jusqu'à la fin de l'année, pour ne pas « casser » brutalement l'image de la Scène. Cela signifie de programmer un spectacle en mai autour de l'œuvre d'Ingres « Roger et Angélique » (Galerie du Temps), rien à l'occasion de l'exposition d'été (ou uniquement des conférences et éventuellement un événement gratuit ou presque avec des amateurs dans le parc), puis lancement en octobre de la saison avec :

- 4 conférences,
- 1 spectacle jeune public à la Toussaint
- 1 spectacle autour des Métamorphoses (Pavillon de Verre)
- 1 spectacle autour des Fêtes Galantes en décembre

Cette programmation disposera d'un budget fixé à 145 000 € (dont 30 000 € de frais d'intermittents) :

• Les nocturnes et les journées exceptionnelles : 20 000€

Le musée, depuis son ouverture, reste ouvert le soir chaque 1^{er} vendredi du mois et à cette occasion sont organisées des animations dans les galeries.

Au vu de la fréquentation des années précédentes, on peut constater qu'une nocturne avec animation connaît beaucoup plus de succès qu'une simple ouverture du musée plus tardive.

Il est donc proposé de poursuivre ce dispositif en réservant un budget de 20 000€ pour l'organisation de 9 nocturnes par an et la participation du musée aux journées exceptionnelles que sont la nuit des musées ou les journées du patrimoine.

(pour mémoire budget 2014 : 30 000€ réalisé au 30 septembre : 13 000€)

- Les dépenses liées au fonctionnement des ateliers pédagogiques : 20 000 €

Un budget de 20 000€ permettra d'acquérir le matériel et les fournitures nécessaires à l'organisation de ces ateliers.

(pour mémoire en 2014 , budget de 28 000€, réalisé 14 000€)

6- La communication : 660 000€

Il est envisagé de reconduire en 2015 le budget 2014 qui se décomposait de la façon suivante :

- Achat d'espaces (affichage, presse, partenariat) par exposition : 135 000€ par exposition
- Achat d'espaces pour l'exposition « Pavillon de Verre » : 10 000€
- Communication institutionnelle

Il s'agira de poursuivre la campagne lancée fin 2014 et de pouvoir avoir une visibilité entre les expositions temporaires ou par voie d'affichage ou grâce à un clip qui aura été réalisé en 2014.

- Communication autour de la Scène

Afin d'asseoir la notoriété de la Scène, une communication ciblée et adaptée sera mise en œuvre en 2015. Il s'agira notamment d'élaborer et de diffuser des « flyers » à la sortie de spectacles (Arrondissement , Métropole lilloise), d'engager des insertions dans la presse spécialisée.

En complément de cette communication, seront également reconduites les actions de marketing, plutôt en direction des comités d'entreprises, et de tours opérateurs. Ainsi le musée participera à des salons spécialisés afin d'assurer sa promotion.

Le musée aura encore recours en 2015 aux prestations de graphisme pour l'élaboration des affiches et aussi aux prestations de relations média dans les mêmes conditions qu'en 2014.

7- Les charges de personnel : 3 810 000€

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2015 :

- les salaires et charges du personnel permanent
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales
- les frais de formation

L'ensemble de ces postes de dépenses représente une somme de 3 700 000€.

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers estimées à 90 000€ pour l'année 2015 soit environ 1700 heures de visites
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers) pour un montant de 20 000€

8- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 573 000 €

L'année 2014 a permis d'affiner les prévisions budgétaires de ce poste, puisque l'année inaugurale passée, l'année en cours peut être considérée comme une année d'activité « normale ». Ainsi certains postes de dépenses de fonctionnement courant sont ajustés à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de la réalité.

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements...(voir le détail en annexe 1).

Il est proposé de réserver une somme de 1 573 000 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses.

9- Les dépenses de sous-traitance : 5 830 200 €

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les prestations de billetterie, d'accueil, de nettoyage, de sécurité-sûreté, de maintenance multi-technique et informatique sont externalisées.

Le budget global, en application de la réponse aux appels d'offre, est estimé à 5 830 200€ et se décompose de la façon suivante :

- Accueil-vente : 702 000€
- Sécurité : 3 252 600€
- Maintenance-multi technique : 920 000€
- Maintenance informatique : 367 800€
- Nettoyage : 567 800€
- Entretien du parc : 20 000€

10- Les opérations d'ordre

Elles se composent de la dotation aux amortissements et du financement de la section d'investissement. En effet, même si l'ensemble des équipements a été acquis par la Région Nord-Pas de Calais, il appartient au Musée de prévoir les amortissements. Le budget estimé représente 600 000 €

11- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 100 000€ et couvrent les besoins en mobilier complémentaire ainsi qu'en matériel informatique.

C- Les recettes

L'hypothèse d'une fréquentation annuelle de 550 000 visiteurs ainsi que la gratuité de la Galerie du Temps sert de base pour l'estimation de recettes de la billetterie.

Pour les autres ressources propres, la base pour l'estimation de 2015 et celle des réalisations 2013 et celles de réalisations 2014 au 25 septembre.

1- Les ressources propres

- La billetterie : 1 080 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 7 mois de l'année, soit la durée de deux expositions temporaires.

Considérant que les deux expositions temporaires recevront 180000 visiteurs et que les entrées payantes représentent 70 % du total, le montant des recettes est estimé à 1 080 000 € (703 000 € au 25 septembre).

- La Scène : 20 000 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et des actions de communication à mettre en place, il est proposé d'inscrire 20 000€ de recettes (9590 euros au 25 septembre).

- Visites Guidées-Ateliers : 400 000€

L'année 2014 permet de confirmer le succès de ces activités puisque les recettes s'élèvent au 25 septembre à 386 246€ (objectifs 400 000€).

Par conséquent, il est proposé d'inscrire la même somme en 2015.

- Locations d'espaces : 400 000€

Malgré un contexte économique difficile, l'activité « location d'espaces » a connu un beau développement au cours de l'année 2014 puisque 270 000€ sont attendus.

Pour rappel, un poste de chargé des locations a été créé.

Les recettes 2015 sont estimées à 400 000€.

- L'édition des catalogues : 90 000€

Les recettes « éditions » sont à ajuster en 2015 pour tenir compte de la fréquentation moindre du musée Il est proposé d'inscrire 90 000€ pour cette activité.

- Occupations du domaine public : 90 000€

Le restaurant et la boutique sont les deux espaces, objets des conventions d'occupation du domaine public.

Au vu de la fréquentation en baisse en 2014, il est proposé d'inscrire une recette de 90 000€ pour les deux espaces.

- Mécénat : 550 000€

En 2015 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens Entreprise ainsi que celui des mécènes individuels.

La recherche de mécène pour les expositions 2015 permet d'ores et déjà de confirmer un montant de recettes de 550 000€. Pour mémoire, le montant envisagé en 2014 étant identique, le montant réalisé approchera 400 000€ ; l'exposition « Désastres de la Guerre » n'ayant pas reçu de mécénat.

- Autres recettes : 115 000€

Les « autres recettes » proviennent du remboursement des titres repas par le personnel ainsi que les aides correspondant aux « contrats » emplois d'avenir.

Elles sont estimées comme en 2014, à 115 000€.

Le montant total estimé des ressources propres représentent 2 745 000 € soit 18,17 % du montant total de dépenses estimé à 15 100 200 €.

2. Participation des collectivités territoriales

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et de la CALL ».

Le budget prévoit une participation de ces collectivités selon les priorités suivantes :

-8/10 à la charge de la région Nord Pas de Calais

-1/10 à la charge du Département du Pas de Calais

-1/10 à la charge de la CALL

En application de ces quotités et au vu du « reste à financer » qui s'élève à 12 355 200 €, la participation des collectivités au titre de 2015 s'établit comme suit :

Région Nord Pas de Calais	9 884 160 €
Département du Pas de Calais	1 235 520 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 235 520 €

Pour mémoire :

FINANCEURS	2013	2014	TOTAL
Région NPC	8 752 000	10 028 400	18 780 000
Département	1 094 000	1 253 550	2 347 550
CALL	1 094 000	1 253 550	2 347 550
TOTAL	10 940 000	12 535 500	

BUDGET ANNEXE : FONCTIONNEMENT DE LA CAFETERIA

1. Dépenses

Les principaux postes de dépenses concernent les achats de marchandises et les charges de personnel.

Les estimations au titre de 2015 se basent sur la fréquentation de la cafeteria jusqu'au 21 septembre 2014.

Il est proposé de réserver un budget de 197 000 € pour les charges de personnel et 439 000 € pour les achats de marchandises soit un total de 636 000 €

2. Recettes

Comme en 2014, il est prévu l'équilibre budgétaire de ce budget. Il est proposé, en cas d'excédent, de retenir le principe d'affecter celui-ci au budget principal afin de diminuer la charge restante aux collectivités. Cet excédent sera constaté au compte administratif 2014.

A titre indicatif, l'excédent à fin août était de 147 000€